



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/1998/4
5 août 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU BOIS
Cinquante-sixième session
28 septembre - 1er octobre 1998

**AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE DANS LA RÉGION : SUIVI DE LA CONFÉRENCE
MINISTÉRIELLE DE LISBONNE SUR LA PROTECTION DES FORÊTS EN EUROPE;
SUIVI DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL SUR LES FORÊTS DE LA
COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CONTRIBUTION AU FORUM
INTERNATIONAL SUR LES FORÊTS**

(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

La présente note énonce des propositions concernant les activités nouvelles qui pourront être entreprises pour assurer un aménagement forestier durable. Le Comité et la Commission sont invités à examiner ces propositions ainsi que toutes celles qui pourront se dégager des débats, fixer des priorités et convenir de toute modification à apporter au programme de travail compte tenu des ressources disponibles.

Introduction

1. À la session commune qu'ils ont tenue en 1993, le Comité du bois de la CEE/ONU et la Commission européenne des forêts de la FAO sont convenus d'accorder le rang de priorité le plus élevé à la gestion durable des forêts dans la région, notamment en appuyant le processus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) au niveau mondial et le processus paneuropéen de protection des forêts en Europe au niveau régional. Le présent document rend compte des activités menées conjointement par la CEE et la FAO dans ce domaine depuis l'automne 1997 ainsi que de l'évolution de la situation aux échelons régional et mondial. On y trouvera aussi des propositions d'activités nouvelles ou modifiées pour le Comité et la Commission. Ces deux organes sont invités à envisager le rôle qui devrait leur revenir, étudier et approuver tout changement qu'ils jugeront souhaitable et adopter toute modification appropriée du programme de travail (projet dans TIM/1998/5, EFC/98/7).

2. Le Comité et la Commission se réunissent séparément en 1998, encore qu'à des dates relativement rapprochées. Presque toutes les activités sont menées conjointement et il existe un seul programme, intégré. Il n'est manifestement pas souhaitable que l'on attende de la Commission européenne des forêts, qui se réunit après le Comité du bois, qu'elle se contente d'avaliser les décisions de ce dernier. Il est donc proposé que la Commission soit informée oralement des délibérations du Comité et que toute décision de ce dernier soit considérée comme provisoire tant que la session de la Commission ne s'est pas achevée. En cas de difficultés dues à une divergence entre les résultats de ces deux réunions, la question serait portée devant les bureaux respectifs de ces deux organes.

Activités récentes

3. L'ensemble du programme de base du Comité et de la Commission, défini comme étant "le suivi et l'analyse de la gestion durable des forêts et du secteur des produits forestiers de la région", représente une contribution importante, voire unique en son genre, à l'aménagement durable des forêts. De fait, sans les renseignements et les analyses que fournit périodiquement l'entité CEE/FAO et ses organisations partenaires, il serait tout à fait impossible d'engager une concertation internationale sur les politiques dans le secteur forestier. Les activités menées l'an dernier, et qui avaient trait tout particulièrement à des processus aux échelons mondial ou régional, peuvent se résumer comme suit :

a) L'analyse des ressources forestières de l'an 2000 (zone tempérée et zone boréale) (Analyse 2000) : le Groupe international sur les forêts a souligné l'importance de l'Évaluation des ressources forestières mondiales, et la CEE/FAO a fourni des données provisoires puisées dans l'Analyse 2000 en tant qu'indicateurs quantitatifs de la gestion durable des forêts en Europe pour la Conférence ministérielle de Lisbonne. Conjugée aux rapports nationaux, cette information était au coeur des rapports sur l'application des résolutions H1 et H2.

b) Une équipe de spécialistes travaillant sous les auspices du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières a rédigé un rapport sur les aspects socioéconomiques de la foresterie, publié par l'OIT sous le titre "Populations, forêts et durabilité". Cette étude a servi de base à l'élaboration de la résolution L1, dans laquelle est reconnue la contribution de l'équipe dirigée par M. P. Mühlemann (Suisse).

c) Le secrétariat a fait fonction de coordonnateur international pour la résolution H3 sur l'assistance aux pays en transition en matière de foresterie. Une base de données a été créée et distribuée et un rapport a été établi pour la Conférence de Lisbonne.

d) Les résultats intérimaires de l'Analyse 2000 seront aussi présentés oralement à la réunion du Groupe international sur les forêts à Genève.

e) L'examen de l'état de la foresterie dans la région lors de la session de la Commission européenne des forêts s'appuiera sur les rapports nationaux présentés à la Conférence de Lisbonne. Lors des débats, on tentera de cerner les principales questions et les grands thèmes issus des rapports.

Futures activités CEE/FAO à l'appui de la gestion durable des forêts dans la région

4. Le secrétariat propose ci-après un certain nombre de mesures par lesquelles la CEE/FAO devrait maintenir et renforcer sa contribution à la gestion durable des forêts dans la région. Certaines d'entre elles s'inscrivent plus ou moins dans le cours normal des affaires et peuvent être entreprises sans ressources supplémentaires. D'autres, en revanche, pourraient avoir des incidences non négligeables sur les ressources (aussi bien pour le secrétariat que pour les pays membres). Le Comité et la Commission sont invités à étudier les changements qu'il faudrait apporter au programme approuvé en 1997, et comment il conviendrait de procéder.

Poursuite ou renforcement des activités existantes

5. Nombre des activités sont déjà conformes aux indications générales énoncées au niveau politique mondial ou régional. Ainsi :

- l'Analyse 2000 devrait être achevée dans les délais avec la meilleure qualité possible; elle sera accessible sur divers supports conviviaux, notamment sur le site Web, en sus du tirage papier, qui restera "au coeur" de l'étude;
- On poursuivra aussi la publication du Bulletin du bois ainsi que les activités d'analyse du marché, en faisant un effort particulier pour les rendre plus conviviaux. À cet égard, l'enquête sur les utilisateurs menée durant l'été 1998 devrait donner des indications quant aux améliorations éventuelles à apporter;

- On devrait reprendre l'analyse des perspectives du secteur, qui s'était vu accorder un rang de priorité faible depuis la publication de l'étude ETTS V, et commencer à songer à la prochaine étude, notamment en organisant une réunion de l'équipe de base correspondante. Le recrutement du fonctionnaire qui sera chargé de cet aspect des travaux est en cours.
- La CEE/FAO devrait continuer d'entretenir la base de données sur l'assistance aux pays en transition en matière de foresterie (base de données H3).

Programme de travail européen pour les forêts

6. À Lisbonne, les ministres chargés de la foresterie se sont engagés à mettre au point un programme de travail pour l'application des décisions de la Conférence en collaboration avec des organisations et organes internationaux, en particulier la Commission européenne des forêts de la FAO et le Comité du bois de la CEE/ONU. Lorsque les pays chefs de file entameront ce travail, le secrétariat y participera activement, en consultation étroite avec les bureaux. On s'efforcera aussi d'intensifier la coopération informelle qui s'est instaurée ces dernières années entre les organisations (par l'intermédiaire du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques forestières, par exemple).

Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières

7. Le Comité mixte a apporté une contribution non négligeable aux préparatifs de la Conférence de Lisbonne et est particulièrement compétent dans certains des domaines dont on a déterminé qu'ils nécessitaient un complément d'activité. Dans le document TIM/EFC/WP.1/1998/2/Add.1, le Comité mixte était invité à envisager la contribution supplémentaire qu'il pourrait apporter. Les résultats de la session du Comité mixte, qui a eu lieu quelques semaines avant celles du Comité et de la Commission, seront rapportés oralement lors des réunions de ces organes.

Activités nouvelles qui pourraient être entreprises

8. En partant d'une comparaison détaillée du rapport final du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts (E/CN.17/1997/12) et des résolutions qui avaient été adoptées à Lisbonne, le secrétariat, travaillant en concertation avec les bureaux, a relevé plusieurs activités qui semblaient être conformes aux priorités et orientations stratégiques énoncées par le Groupe intergouvernemental et les ministres chargés des forêts et qui relèvent de domaines dans lesquels la CEE/FAO est relativement avantagée, à savoir :

- Commerce et environnement dans le secteur forestier;
- Rôle des écosystèmes forestiers d'Europe dans l'atténuation des changements climatiques;
- Rôle et responsabilité des propriétaires forestiers privés européens;

- Secteur forestier et société : dialogue, communication, participation, confrontation et règlement des différends;
- Stratégies destinées à encourager et favoriser l'utilisation rationnelle du bois et des autres produits forestiers comme matériaux écologiques et renouvelables;
- Rôle des femmes dans le secteur européen des forêts.

On trouvera à l'annexe des propositions quant à la manière dont ces thèmes pourraient être examinés et aux partenaires éventuels, ainsi qu'une mention des textes et calendriers éventuels et d'autres observations.

9. Bien que prises individuellement toutes les propositions ci-dessus paraissent utiles et viables, il est manifestement irréaliste, avec les ressources disponibles, de vouloir tenter de les appliquer toutes, ou même la plupart d'entre elles. Selon les méthodes et le calendrier retenus, le secrétariat est d'avis que, sur les six propositions, trois au grand maximum pourraient être retenues si l'on veut préserver la qualité de l'exécution. Une contribution des pays, telle que l'accueil de réunions ou la participation à des équipes de spécialistes, n'en serait pas moins nécessaire.

10. Le Comité et la Commission sont invités à examiner ces propositions ainsi que toutes autres propositions qui pourraient découler des délibérations, assigner des priorités et s'accorder sur toute modification du programme de travail.

Annexe 1

Propositions concernant les activités nouvelles de la CEE/FAO

L'attention est attirée sur plusieurs points :

- toutes ces activités paraissent réalisables dans le cadre du mandat actuel de la CEE/FAO et de ses méthodes de travail et eu égard aux avantages comparatifs de l'organisation;
- à ce jour, aucune mesure opérationnelle ni entretien exploratoire avec les partenaires éventuels (même lorsque ceux-ci sont mentionnés) n'ont été entrepris dans l'attente des indications préliminaires des préférences des bureaux.

Note : Les abréviations "GIF", "DGL", "L1" et "L2" renvoient respectivement au rapport final du Groupe international sur les forêts, à la Déclaration générale de Lisbonne et aux résolutions de la Conférence ministérielle de Lisbonne.

Titre : Commerce et environnement dans le secteur des forêts et des produits forestiers

Type d'activité : Séminaire de haut niveau avec la participation d'universitaires et de décideurs non seulement du secteur forestier, mais aussi des milieux du commerce et de l'environnement, dans le but d'améliorer le dialogue intersectoriel

Méthodes éventuelles : Séminaire, préparé par une équipe de spécialistes.

Partenaires éventuels : OMC, Divisions de l'environnement et du commerce de la CEE, Union européenne, WWF...

Calendrier : 2000

Référence : GIF, chapitre IV

Titre : Rôle des écosystèmes forestiers d'Europe dans l'atténuation des changements climatiques

Type d'activité : Etude de synthèse (données, par pays, sur les stocks et les flux de carbone, la biomasse ligneuse, les écosystèmes de forêt - sols - et la production, le commerce, la consommation et le recyclage des produits forestiers); éventuellement, deux autres activités : définition des stratégies d'atténuation possibles et organisation d'un séminaire ou d'un atelier pour examiner les résultats

Méthodes éventuelles : Exploitation méthodique des données de l'Analyse 2000 et de l'étude ETTS V par des scientifiques qualifiés avec, éventuellement, un apport décisionnel à un stade ultérieur; formation d'une équipe.

Partenaires éventuels : Secrétariat de la CCCC, communauté scientifique

Calendrier : 1999 (exécution rapide afin de contribuer à l'examen de la situation après la Conférence de Kyoto)

Références : DGL 2 IV

Titre : Rôle et responsabilité des propriétaires forestiers européens

Type d'activité : Séminaire/étude spécialisée

Méthodes éventuelles : Thèmes : points de vue des principaux protagonistes (propriétaires forestiers privés, pouvoirs publics, ONG), cadre réglementaire, cadre économique, cadre social, mécanismes de communication, consultation et participation, propriétaires forestiers privés de pays en transition.

Partenaires éventuels : Union européenne, associations de propriétaires, FAO

Calendrier : 2000 +

Références : L1 *passim*, en particulier les alinéas 1, 2, 3, 7, 9 et 10 de la deuxième partie

Titre : Secteur forestier et société : dialogue, communication, participation, confrontation et règlement des différends

Type d'activité : Equipe et/ou séminaire

Méthodes éventuelles : Définition des problèmes, identification des besoins en matière de direction et de recherche, études de cas.

Partenaires éventuels : Communauté universitaire (sociologues, par exemple), experts en relations publiques et décideurs. Possibilité de coopération ou de fusion avec le Comité mixte FAO/CEE/OIT de l'éducation environnementale en foresterie encore que, au sens du secrétariat, le thème "secteur forestier et société" recouvre un domaine beaucoup plus large que celui de l'éducation en matière d'environnement pour englober également des questions fondamentales liées à la participation du public à la prise de décisions (à quel niveau ?).

Calendrier : ?

Références : L1, alinéas 1 et 2 de la deuxième partie

Titre : Stratégies destinées à encourager et favoriser l'utilisation rationnelle du bois et des autres produits forestiers comme matériaux écologiques et renouvelables

Type d'activité : Séminaire

Méthodes éventuelles : préparation par une équipe. Thèmes éventuels : grandes orientations stratégiques (explication, promotion, consultation), public cible, méthodes (par exemple études sur le cycle de vie), exemples de succès et d'échecs.

Partenaires éventuels : Equipe d'experts en relations publiques, chercheurs (sur le cycle de vie), ONG. Il importe de rapprocher tous les individus et de ne pas encourager les initiés à pratiquer le prosélytisme.

Calendrier : 2000

Références : L1, alinéa 8 de la deuxième partie, GIF, chapitre IV, paragraphe 131

Titre : Rôle des femmes dans le secteur européen des forêts

Type d'activité : Equipe d'experts débouchant sur un séminaire

Méthodes éventuelles : préparation par une équipe travaillant en réseau, échange de données d'expérience et études pilotes, débouchant sur une synthèse plus générale.

Partenaires éventuels : OIT, FAO (Rome), groupes nationaux d'exploitantes forestières, associations de propriétaires forestiers

Calendrier : 2000

Références : L1 alinéas 4 et 5 de la deuxième partie, Plan d'action de la CEE ("intégration du souci d'équité entre les sexes")

Note : Mme I. Faugère, stagiaire à la Section du bois, a dressé une liste des principales questions qui pourrait servir de cadre de travail à un séminaire ou à une équipe. Cette liste, qui est reproduite à l'annexe 2, sert d'introduction à un thème qui a été peu abordé au niveau international, si ce n'est dans un très petit nombre de pays.

Annexe 2

Thèmes qui pourraient être éventuellement abordés dans le cadre de l'analyse du rôle des femmes dans le secteur européen des forêts

Contrairement à la plupart des autres thèmes qui ont été proposés, celui du rôle des femmes dans le secteur européen des forêts n'a guère été abordé aux niveaux national et international et l'on est loin d'être unanime sur les grands thèmes que recouvre ce titre plutôt vague. Le secrétariat a donc profité de la présence d'une stagiaire, Mme I. Faugère, en juillet et septembre 1998 pour définir, comme base de discussion, certains grands traits qui pourraient être approfondis plus tard, soit au niveau national, soit à l'échelon international.

Les thèmes ci-après ont été dégagés d'après l'analyse de grandes conférences de haut niveau, notamment la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement (CNUED), la Conférence de Beijing sur les femmes et le Congrès forestier mondial tenu à Antalya, et le résultat d'entrevues avec des personnes d'horizons très divers qui s'intéressaient à la question. Il existe très peu d'écrits sur ce point hors des pays nordiques ¹.

Il est fort possible qu'à la suite d'un débat approfondi, et sans doute aussi de travaux de recherche, cette première liste soit modifiée, peut-être même profondément.

1. Niveau national (macroéconomique)

- 1.1 Les politiques forestières nationales et leur mise en oeuvre (est-il fait place à la problématique hommes-femmes ?)
- 1.2 Le système judiciaire national, notamment le droit patrimonial, le mariage, l'héritage
- 1.3 Les politiques et programmes nationaux dans le domaine de l'éducation (initiation à l'environnement et aux forêts, éducation des femmes dans des secteurs traditionnellement "réservés" aux hommes, type de formation disponible, campagnes de relations publiques)
- 1.4 La situation du marché du travail (niveaux du chômage et de l'emploi, par secteur ou groupe professionnel)
- 1.5 Les politiques de protection de l'environnement

¹Les travaux sur les femmes dans la foresterie sont axés pour la plupart sur la situation dans les pays en développement et leur contenu n'est pas facilement transposable dans des conditions européennes.

2. Niveau intermédiaire

- 2.1 L'influence des organismes locaux et régionaux (leurs pouvoirs, leur conception de leur rôle, l'action entreprise sur les questions liées à la promotion de la femme)
- 2.2 Les réseaux, associations, coopératives

3. Niveau personnel (microéconomique)

Les thèmes ci-après devraient être ventilés par régime de propriété forestière (gérée ou non gérée, de grandes ou petites dimensions) et entreprise (par taille et secteur d'activité). Les pouvoirs publics jouent eux aussi un rôle important. La taille de la famille compte également pour beaucoup.

3.1 Qui sont les femmes dans le secteur européen des forêts ?

- nombre et âge
- rôle (propriétaires, gestionnaires, employées, épouses, "inactives", étudiantes...)
- antécédents (comment elles sont arrivées au secteur forestier : par choix personnel, héritage, mariage, hasard ?)
- éducation/formation (école, université, famille et amis, autoformation, cours de vulgarisation)
- connaissance des questions liées aux forêts et au développement durable

3.2 Que font-elles ?

- Tâches précises (travail manuel, comptabilité, tourisme rural et autres activités non liées aux forêts à proprement parler, relations publiques, etc.)
- position hiérarchique
- secteurs (foresterie, industrie, administration ou autres)

3.3 Comment le font-elles ?

- comment leur rôle était-il défini ?
- quelle est leur influence réelle ?
- changements récents, spécialisation

3.4 Difficultés rencontrées

- salaire/promotion

- participation à la prise de décisions
 - difficultés sociales
- 3.5 Quels sont leurs projets et leurs vœux (professionnels ou personnels)
- carrière
 - orientation stratégique de leur entreprise
 - mode de transmission de la propriété forestière ou de l'entreprise familiale
- 3.6 Quels sont leurs modes de consommation ?
- critères de choix
 - attitude à l'égard des produits forestiers (sont-ils perçus comme respectueux de l'environnement ?)
 - attitude à l'égard des produits forestiers homologués.

Observations :

- dans de nombreux domaines, les données chiffrées seront extrêmement rares; cela ne devrait pas empêcher le débat.
- l'accent devrait être mis sur la dimension supplémentaire que les femmes peuvent apporter au secteur européen des forêts.
